



CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA JUSTICE CLIMATIQUE Campagne œcuménique 2021

Stefan Salzmann, responsable Climat et politique énergétique chez Action de Carême

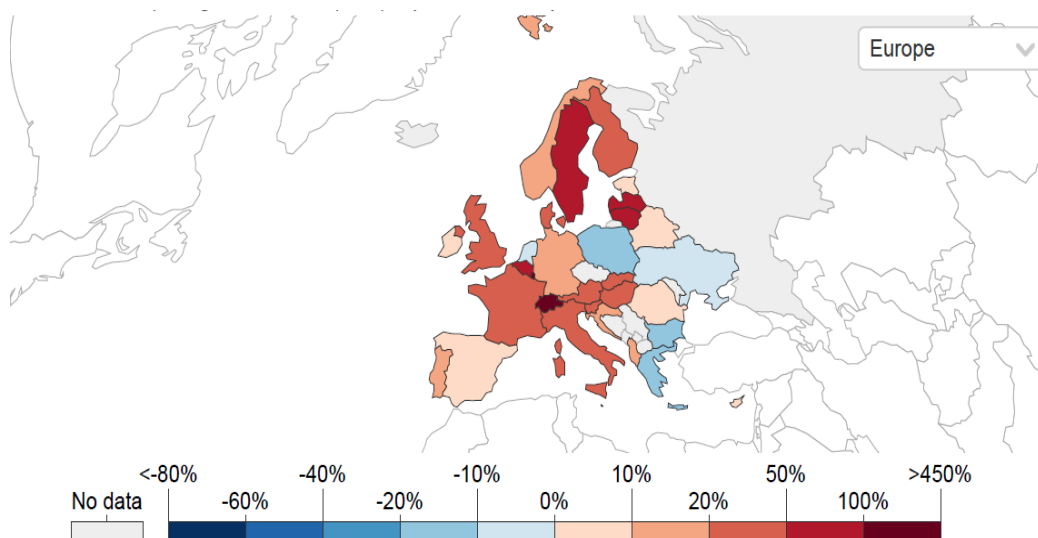
On ne transige pas avec la justice climatique

Imaginons un instant que notre voisin déverse ses immondices dans notre jardin, où le monticule de détritux ne cesse de croître jour après jour. Supposons également que nous ne pouvons rien y faire, car il est légal de se débarrasser de ses ordures où bon nous semble. Qui plus est, notre voisin est très fortuné et n'a que faire de l'état de notre jardin. Quant à nous, nous luttons pour notre survie et peinons déjà à joindre les deux bouts, de sorte que nous n'avons pas les moyens d'éliminer les déchets.

Cet exemple a beau être fictif, il n'en reflète pas moins la triste réalité du réchauffement climatique, lequel est la résultante de comportements similaires, mais à l'échelle planétaire. Les gaz à effet de serre issus de la combustion des énergies fossiles sont en effet comparables à des monceaux d'ordures rejetés dans l'atmosphère en toute légalité. C'est la collectivité qui supporte les conséquences de ces actes. Les pays riches, qui génèrent d'importantes quantités de gaz à effet de serre, ne se soucient aucunement des répercussions qu'ont ces « déchets » sur les conditions de vie des habitant-e-s pauvres des autres pays. Il s'agit là d'une profonde injustice.

Hausse de la fréquence des typhons

Au cours des dernières décennies, notre pays industrialisé a produit d'énormes volumes de gaz à effet de serre. Et nous continuons, à travers notre consommation individuelle, à favoriser ce phénomène : nos émissions – intérieures et importées – liées à la consommation se chiffrent à plus de 14 tonnes de CO₂ par personne et par an. [En la matière, la Suisse se place au troisième rang du classement européen](#). Et pour cause, en se procurant des biens de consommation à l'étranger, notre pays importe un volume d'émissions plus de deux fois supérieur à celui généré sur le territoire national.

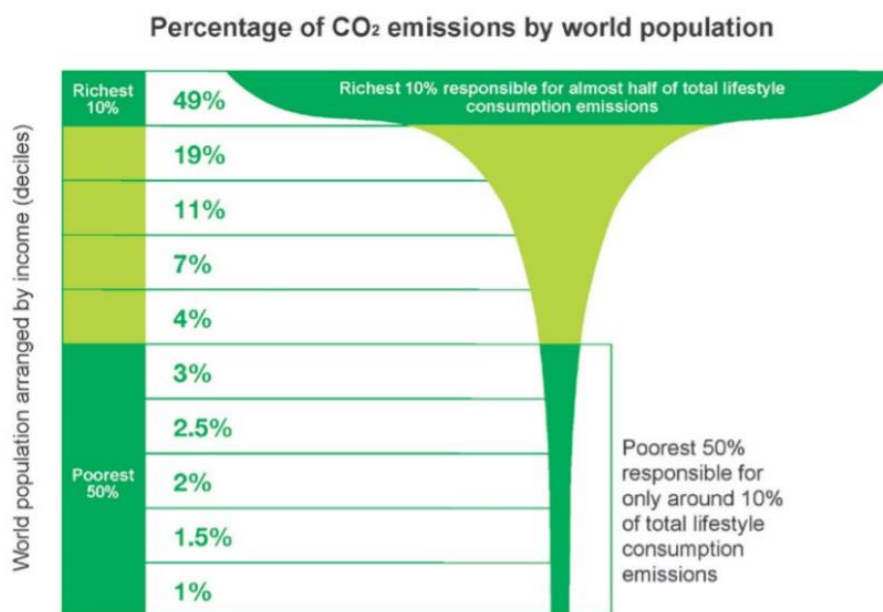


Graphique 1 : Émissions de CO₂ liées à la consommation : part des émissions de CO₂ importées dans les émissions intérieures (2018) ; source : our world in data

Il est à noter que ce graphique ne tient pas compte des autres émissions générées à l'étranger, comme celles imputables à la place financière suisse, dont les placements au niveau mondial sont à l'origine d'un volume d'émissions 20 fois supérieur à celui produit sur le territoire national. Des émissions dont pâtissent des personnes qui n'en sont pas responsables – voilà une nouvelle injustice.

Dans le cadre de leur mission d'aide au développement, *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* mettent l'accent sur les dimensions géographique et sociale de la justice climatique. Nombre de nos partenaires dans l'hémisphère sud font déjà état des conséquences dramatiques du réchauffement planétaire sur leur vie quotidienne. Citons par exemple l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes comme les typhons aux Philippines. Alors qu'elle n'y a guère contribué, la population de cet État est frappée de plein fouet par les conséquences du rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Au sein de ces pays, les habitant·e·s pauvres sont ceux qui consomment le moins de ressources. Les petit·e·s paysan·ne·s pratiquant l'agroécologie affichent par exemple une empreinte carbone pratiquement nulle. En revanche, les personnes riches des Philippines consomment presque autant de ressources que les habitant·e·s aisés des autres pays. Ainsi, les personnes formant le pour-cent le plus riche de la population mondiale génèrent un volume d'émissions de gaz à effet de serre équivalent à celui émis en moyenne par les Suisses et les Suissesses, soit 14 tonnes par an. Les 10 % les plus riches de la population mondiale sont donc responsables d'environ 50 % des émissions planétaires. Encore une injustice !



source: Oxfam

Graphique 2 : Ventilation des émissions de CO₂ par catégorie de revenus (monde) ; source : Oxfam

En outre, les femmes sont particulièrement touchées par les conséquences du réchauffement climatique, car ce sont elles qui doivent assumer une charge de travail supplémentaire lorsque les changements induits dans leurs conditions de vie les contraignent à parcourir de plus longues distances ou à fournir plus d'efforts pour produire de la nourriture. Encore une situation criante d'injustice !

Neutralité carbone à l'horizon 2040

Pour parvenir à la justice climatique, il est important d'établir qui est responsable de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Selon les climatologues, ce sont avant tout les émissions totales cumulées de gaz à effet de serre qui influent sur le réchauffement climatique. Les divers scénarios élaborés en vue de résoudre ce problème le montrent clairement : c'est aux gros émetteurs, dotés des moyens techniques et financiers nécessaires, de parvenir à la neutralité carbone avant les autres.

À cela vient s'ajouter l'obligation morale incombant aux pays dont les émissions par habitant·e sont élevées. La justice climatique exige donc des pays riches comme la Suisse de parvenir à la neutralité carbone bien avant 2050. Dans la ligne du Masterplan climat de l'Alliance climatique et par égard pour les personnes vivant dans la pauvreté, nous demandons la concrétisation d'un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040. En effet, la hausse du niveau des mers, par exemple, est aujourd'hui déjà une réalité, ce qui entraîne de lourdes conséquences pour les populations vivant le long des côtes. Une situation qui aggrave considérablement les inégalités mondiales, comme nous le rapportent nos partenaires en Indonésie et aux Philippines qui nous accompagnent aujourd'hui.

((Seul le texte prononcé fait foi))